

EXTRAIT DU REGLEMENT RUGBY A 7 :

Nouveautés 2024/2025 en bleu

RUGBY A 7

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL, pour les catégories, avec ses particuliers en rugby à 7 :

- Minime fille & garçon, (2011-2010) - MF1 & MF2
- Cadette junior filles (2009-2008-2007-2006) - CJF
- **Cadet (2009-2008) – CG1 & CG2**

Concernant la catégorie **junior** :

- **Elèves nés en (2008-2007-2006) – CG2 & J1 & J 2**

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors **ainsi que les Juniors 3** ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement est autorisé dans les limites suivantes : 2 pour toutes les catégories **sauf pour la catégorie junior, dans laquelle aucun sur-classement n'est autorisé**

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, **doit présenter un jeune officiel – dans toutes les catégories dans tous les sports.**

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de **500€** devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ou UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Un JO d'une autre catégorie ou d'un autre établissement n'est pas considéré comme joueur/euse (ne fait pas partie de l'effectif des joueurs/euses : 12+1).

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

Rugby 7	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

13.1 NOMBRE DE JOUEURS

Phases finales UGSEL nationale

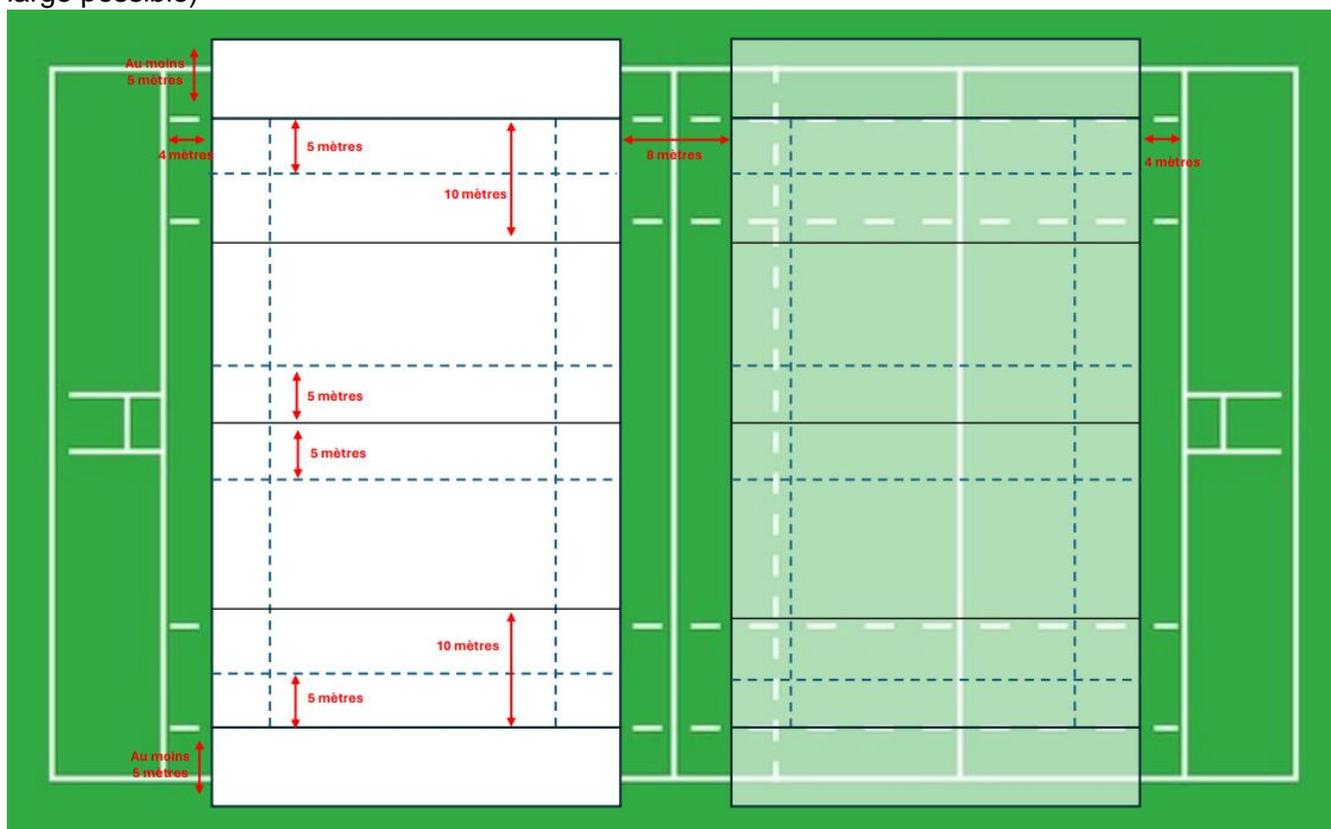
	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical) Attention : aucun dans la catégorie junior
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Rugby 7	9	12	6	2

13.2 TERRAIN

En juniors, la dimension du terrain est identique à un terrain officiel de match de 94 m x 68 m (au minimum)

- Profondeur des en-buts : 05 mètres minimum

En minimes, cadets et Cadettes/Juniors, la dimension est un demi-terrain de 56 x 40m (le plus large possible)



- Profondeur des en-buts : 5 mètres.
- Lignes des 22 mètres : à 10 mètres des lignes de but.
- Lignes des 5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane.

13.10. JEU DELOYAL

Exclusion temporaire (carton jaune) : 2 minutes – Le joueur est remplacé dans la catégorie **Minime fille & minime garçon**, et n'est pas remplacé dans les catégories JG, CG et CJF

Exclusion définitive (carton rouge) : le joueur n'est pas remplacé sur le match en cours
La commission de discipline se donne le droit d'exclure le joueur pour un nombre de matchs supérieur

Les joueurs ne doivent rien faire qui soit imprudent ou dangereux pour autrui.

Toute forme de jeu dangereux sera sanctionnée systématiquement d'un carton rouge

Le plaquage, exécuté obligatoirement avec les 2 bras, doit être impérativement effectué entre la taille et les pieds (**Attention** : il est interdit de plonger directement dans les pieds d'un adversaire)

Toute forme de plaquage dangereux doit être sanctionnée sans faiblesse

Pour consulter le règlement entier : [RUGBY A 7](#)